

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2010

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

Présents :

M.	Roland MESSERLIN	1 <sup>er</sup> adjoint	M.	Bertrand RISACHER	conseiller
M.	Marc PERRIN	2 <sup>ème</sup> adjoint	M.	Thierry KAYSER	conseiller
M.	Serge JAEG	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mlle	Cathy COLONNA	conseillère
Mme	Françoise NAEGELEN	4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	Joseph GENSBITTEL	conseiller
Mme	Martine BISSLER	conseillère	M.	Gérard STOECKLIN	conseiller

Absents excusés : Mme Marie HINGRE donne pouvoir à M. Serge JAEG.

Mme Annick EHRET donne pouvoir à Mme Martine BISSLER

M. Marc ALTER donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL

M. Timothée HINGRE

Secrétaire de séance : Mlle Sénada MUJOVIC

M. le Maire ouvre la séance en remerciant l'ensemble des conseillers pour leur participation à l'occasion de son départ à la retraite.

Il tient également à féliciter M. Marc PERRIN. Celui-ci a été nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

M. le Maire revient sur les Journées du patrimoine du 18 et 19 septembre : il remercie Martine BISSLER et monsieur le Maire honoraire, Guy JORDY pour l'organisation de cette manifestation. Il regrette tout de même le peu d'intérêt des Sentheimois pour leur patrimoine.

Visite du chantier « Ateliers municipaux » aujourd'hui à 19h15, aucun élu ne s'étant rendu sur place pour la visite, M. le Maire leur propose de visiter le site lors d'une réunion de chantier, le mardi à 16 heures.

### 1°) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 JUIN 2010

Intervention de M. MESSERLIN

Au point n°1 il souhaite que sa remarque soit plus détaillée et qu'il soit inscrit que la commission Forêt n'est pas assez compétente pour gérer seule cette forêt privée et le conseil de spécialistes permettrait d'améliorer la situation.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit traiter de questions dans de nombreux domaines très différents les uns des autres et qu'il ne peut être compétent dans tous ces domaines. Son rôle et plus particulièrement celui de la municipalité est de rechercher les informations les plus pertinentes et de s'entourer de personnes compétentes afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées.

Intervention de M. RISACHER

Dans les points divers Il rappelle que lors du dernier conseil il avait été décidé d'installer des poteaux au niveau des parcelles 19 et 20 du lotissement, ce n'est pas mentionné dans le compte rendu. M. RISACHER était aussi intervenu lors du dernier conseil pour demander des précisions concernant l'absence de services minimum lors de la dernière grève dans les écoles et des précisions sur le radar.

M. le Maire demande aux conseillers d'approuver ce compte rendu, qui est adopté à l'unanimité.

## 2°) REFORME DE LA FISCALITE DIRECTE 2010/2011

Le maire expose les dispositions de l'article 1411 II.2 du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement général à la base de 5%, 10% ou 15% de la valeur locative des logements.

Après délibérations, il est proposé pour ne pas avoir une incidence trop lourde à la charge du contribuable un abattement de 5% à la base.

Vu l'article 1411 II.2 du code général des impôts, le conseil décide à l'unanimité

- d'instituer un abattement général à la base
- de fixer le taux de l'abattement à 5%
- de charger le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Les conseillers tiennent tout de même à faire part aux services de l'Etat de leur étonnement quant à cette mesure à prendre sur la fiscalité dans la précipitation sans pour autant disposer de l'ensemble des données financières.

## 3°) EMPLOI

### ❖ Embauche d'un nouveau contrat aidé

M. le Maire informe que la personne embauchée en contrat aidé au secrétariat a terminé son contrat début septembre et qu'elle n'avait pas la possibilité de le renouveler.

M. le Maire souhaite embaucher une autre personne en contrat aidé. Ces contrats sont régis maintenant par de nouvelles dispositions qui prévoient une prise en charge de l'Etat moins importante (75%) et cible un public avec un niveau scolaire plus faible (baccalauréat professionnel).

Pour le Maire, ces contrats permettent d'offrir aux jeunes une première expérience professionnelle et de rebondir ensuite vers le secteur marchand.

M. Le Maire demande l'autorisation au conseil de signer une convention avec l'Etat pour l'embauche d'un Contrat Unique D'insertion (nouvelle appellation des contrats aidés). Les conseillers votent pour à l'unanimité.

### ❖ Départ de la secrétaire de mairie

L'actuelle secrétaire de mairie, Madame Sénada MUJOVIC, a fait part de sa mutation professionnelle pour un poste de secrétaire générale dans une commune du Vaucluse à compter du 11 octobre 2010. La municipalité a donné son accord pour un départ sans préavis

Une réception sera organisée le 5 octobre 2010 à 19h à l'Espace Schuffenecker.

Après réflexion et discussion au sein de la municipalité, il a été décidé de confier le poste de Secrétaire de Mairie à M. Jean-Marc SCHOEPP, l'actuel comptable de la commune.

Suite à cette affectation en qualité de Secrétaire de Mairie, il convient de modifier les horaires de travail de M. SCHOEPF.

Suite à l'avis M2010.72 du Comité Technique Paritaire, M. le Maire propose la modification horaire de 28 heures à 35 heures pour le poste d'adjoint administratif de 1ère classe occupé par M. SCHOEPF à compter du 12 octobre 2010.

Les conseillers approuvent à l'unanimité la modification des horaires de M. SCHOEPF.

❖ Renouvellement du contrat d'apprentissage

M. WEBER était en contrat d'apprentissage "travaux paysagers" dans la commune depuis 2 ans. Il a échoué à son examen fin juin 2010 et souhaite renouveler sa deuxième année et retenter sa chance. Après discussion avec les responsables du CFA, M. le Maire propose de renouveler son contrat d'apprentissage pour lui permettre de refaire sa deuxième année.

M. RISACHER fait tout de même remarquer que ce renouvellement entraîne un coût supplémentaire pour la commune et que cet agent prend la place d'un autre jeune qui aurait souhaiter faire un contrat d'apprentissage dans une collectivité.

M. le Maire demande aux conseillers d'approuver ce renouvellement de contrat avec M. WEBER. Les conseillers approuvent avec 11 voix pour : Ms HIRTH, MESSERLIN, JAEG, PERRIN, GENSBITTEL, STOECKLIN, ALTER et Mmes NAEGELEN, BISSLER, et par procuration Mme HINGRE et Mme EHRET, 2 abstentions : Mlle COLONNA et M. RISACHER et 1 voix contre : M. KAYSER.

❖ Création de poste

Mme MANGIN est actuellement adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe. Au titre de la promotion interne, elle peut prétendre au grade de rédacteur territorial. Depuis mars 2010, elle est inscrite sur liste d'aptitude. Pour pouvoir la nommer sur ce grade, il faut au préalable créer le poste de rédacteur.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le budget communal

Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide la création d'un poste de rédacteur.

La durée du travail reste à temps non complet selon une quotité de 26/35ème avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2010.

4°) CHAPITEAUX

❖ Nouveaux contrats

M. PERRIN a rectifié les contrats de mise à disposition des chapiteaux pour y ajouter les modalités de retrait et de restitution, de montage et d'assurance.

Ils sont établis suivant le modèle ci-dessous :

Contrat établi en trois exemplaires : mairie, locataire, services techniques

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION  
DU CHAPITEAU COMMUNAL 16 m X 8 m

Locataire : .....

Adresse : .....

Et Monsieur Bernard HIRTH, Maire de la commune de Sentheim agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2010.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Par le présent contrat, est mis à disposition, le chapiteau communal d'une longueur de 16 m et d'une largeur de 8 m soit 128 m<sup>2</sup>.

Destination du bien mis à disposition : le bien servira à un usage d'animation.

Date de la manifestation : .....

Durée de la mise à disposition du matériel:

Le matériel sera récupéré le ..... à ..... h et ramené le ..... à ..... h

Motif de la location : .....

Le chapiteau sera mis à disposition dans un état propre et sans dommage. Au locataire de veiller à ce qu'il soit restitué dans le même état, sous peine de ne plus être retenu pour une location ultérieure. La remise en état du chapiteau sera facturée au locataire.

Le locataire ne doit en aucun cas monter ou démonter le chapiteau en l'absence d'un membre de la commune (personnel, maire, adjoint ou conseiller municipal). Pour le montage, il faut prévoir 6 personnes (six). Dans le cas où les toiles sont humides, il faut attendre leur séchage avant de les replier et de les ranger dans leur container.

Le transport du chapiteau est à effectuer par le locataire. Celui-ci devra garantir une utilisation correcte du matériel pendant la location. Veillez prendre contact avec la mairie 24 heures avant la date de mise à disposition du matériel de façon à définir le lieu et l'heure du retrait du matériel.

Le locataire s'engage à souscrire une assurance couvrant l'ensemble des dommages que peut subir ce chapiteau, et toute personne présente sous celui-ci. Lui-même et ses assureurs renoncent à tout recours contre la mairie. Une copie de l'attestation d'assurance devra être jointe à ce contrat.

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES CHAPITEAUX

GRAND CHAPITEAU (8 x 16 mètres)

Associations de Lauw et de Guewenheim	180 €
Associations de Sentheim	Gratuit (une fois par an)
Associations de Sentheim (au-delà d'1 location/an)	120 €
Particuliers de Sentheim uniquement	150 €

*(Cas particulier Sapeurs Pompiers de Sondersdorf mise à disposition pour un montant de 180 €)*

PETIT CHAPITEAU (4 x 8 mètres)

Associations de Lauw et de Guewenheim	25 €/location
Associations de Sentheim	Gratuit
Particuliers de Sentheim uniquement	20 €/location

*(Cas particuliers : particuliers organisant une manifestation à Sentheim)*

Paiement par chèque ou espèce le jour du retrait du chapiteau à la Mairie.

Dans le cas d'un désistement tardif, moins de 15 jours avant la date de location, le prix d'une demi-mise à disposition sera exigé.

M. le Maire demande aux conseillers d'approuver l'ensemble de ces nouvelles dispositions : contrat et tarifs suivants les tableaux récapitulatifs ci-dessus.

Ces nouvelles dispositions sont approuvées à l'unanimité par le conseil.

## 5°) FORETS

### ❖ Contrat Cosylval

Intervention de M. STOECKLIN.

Il a rencontré plusieurs intervenants dans les forêts privées et a comparé les prix avec l'offre de Cosylval. La prestation de Cosylval au tarif de 300 €/an pendant 3 ans comprend : la rédaction du plan de gestion décennale + état de la forêt + conseils en aménagements + rapport annuel + accompagnement dans les démarches administratives et juridiques.

La première visite annuelle aura lieu le premier trimestre 2011.

M. KAYSER demande si une comparaison a été faite avec les tarifs des autres prestataires. M. STOECKLIN confirme qu'il a comparé les prix et que, de loin, Cosylval est le mieux disant pour cette prestation.

M. KAYSER souhaite que la comparaison se fasse avec les tarifs proposés par Cosylval sur les travaux dans la forêt.

M. RISACHER ne comprend pas vraiment pourquoi la commune fait appel à un prestataire privé pour la gestion de la forêt privée de la commune alors que la gestion de la forêt communale est réalisée par l'ONF. D'autant plus que récemment une pétition a été signée par le conseil municipal pour soutenir l'ONF.

M. MESSERLIN indique qu'il n'y a pas de coupes importantes à prévoir sur les 5-6 prochaines années sur cette forêt privée, juste des coupes de bois de chauffage.

M. KAYSER déconseille de vendre du bois sur pied aux particuliers pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Après délibérations, M. le Maire demande aux conseillers d'approuver l'adhésion au service d'aide à la gestion forestière.

Les conseillers adoptent cette mesure avec

7 voix pour : Ms HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, STOECKLIN et Mmes NAEGELEN et par procuration Mme HINGRE et 4 abstentions : M. RISACHER, Mme BISSLER, Mlle COLONNA et par procuration Mme EHRET et 3 voix contre : M. GENSBITTEL, M. KAYSER et par procuration M. ALTER

M. MESSERLIN prend la parole et énumère les différents travaux dans la forêt communale.

❖ Coupes

- Parcelle 5, vendu le 9/09/2010 pour 4 524 €.
- Les parcelles 11/12 et 13 sont en cours de réalisation (débardage).
- Les parcelles 3/4/5 (Auf dem Berg) ventes sur pied, en attente du résultat de l'appel d'offres (4 500 €).

❖ Les travaux

- dégagement de régénération naturelle au Luttereicherwald.
- cassage, annellation sur la parcelle 14C.

❖ Piste

- Piste « Auf dem Berg » réalisée par l'entreprise Nicollet pour 14 352 €, il reste à poser, par les services techniques municipaux, les traversées d'eaux.

❖ Réunion Unité territoriale Largue-Doller

Pour l'année 2010, en volume l'ONF a augmenté sa production de 25% et en recettes de 20%.

Résineux en hausse de 15% en moyenne, avec un prix moyen de 74 €.

A noter que l'ONF en 2009, vu les cours très bas du chêne, avait procédé à une rétention des bois (pas de coupes et pas de vente de bois).

Prix en €	Au printemps	Aujourd'hui
Chêne	100	140
Frêne	80	120
hêtre		43

## 6) TERRAIN

### ❖ Travaux de viabilisation, aménagement et prix de vente, Rue du Muguet.

M. le Maire rappelle que le terrain rue du Muguet a été déclassé pour passer dans le domaine privé et permettre la vente de cette parcelle. La parcelle section 10 parcelle 596/157 a été bornée par M. ORTLIEB avec une superficie de 702 m<sup>2</sup>.

Il sera procédé à la viabilisation de la parcelle avant la vente. M. le Maire propose une vente, après viabilisation, au prix de 14 000 € /are.

Sur la petite placette, il est également prévu d'aménager des places de parking.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser

- à faire réaliser les travaux de viabilisation de la parcelle et d'aménagement de la placette
- à signer le compromis de vente de la parcelle 596/157 section 10 et la vente au prix défini par le conseil de 14 000 € /are et tout acte pour mener à bien cette opération.

Le conseil approuve à l'unanimité la vente de cette parcelle et autorise le maire à prendre toute mesure pour mener à bien cette vente.

### ❖ Vente Stoffel

M. le Maire informe le conseil que la vente des parcelles 590/592 et 594 de la section 10 a été réalisée au profit de Monsieur et Madame STOFFEL-ALLAIR, le 3 août 2010, au prix de 27 657,25 €.

## 7) VOIRIE

### ❖ Projet du bassin de rétention

M. le Maire informe le conseil de l'avancée de ce projet. Le cabinet AGE va réaliser un dossier sur l'aménagement de ce bassin, qui sera ensuite transmis à la MISE, la DASS et à l'agence Rhin Meuse pour avis.

A l'issue de cette consultation, un projet définitif sera réalisé par AGE.

Ce projet est en liaison avec le projet d'évacuation des eaux pluviales du lotissement, qui avant la réalisation de ce bassin, verra ses eaux pluviales déversées dans les fossés de la piste cyclable. Ces fossés seront sur creusés d'une quinzaine de centimètres pour permettre de recevoir les 127 m<sup>3</sup> d'eau et seront aménagés en noues.

Le coût de cette réalisation serait de l'ordre de 120 000 à 200 000 €.

M. le Maire rappelle que ce projet peut bénéficier de subventions à hauteur de 70% pour les études et 60 % pour les travaux.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord de principe sur la réalisation de ce bassin de rétention de cru vicennale et autorise le maire à prendre toutes mesures pour mener à bien ce projet de réalisation de bassin de rétention.

### ❖ Nom des passages et places sur la commune

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN.

M. MESSERLIN précise que l'on a une série de chemins et rues sans nom et que l'on pourrait leur attribuer un nom.

Il s'agit de

- l'ancienne placette du Monument aux Morts
- la place de l'école
- le chemin qui dessert Créaliance
- le chemin piétonnier entre l'église et l'école maternelle

## 8°) LES ATELIERS MUNICIPAUX

M. le Maire fait état des avancements de ce projet : les fondations des agrégats sont en cours de réalisation ; les cloisons de rez-de-chaussée sont terminées. Actuellement, les travaux portent sur l'aire de lavage.

L'entreprise Mader va intervenir courant octobre pour la réalisation des travaux de réseaux (assainissement, eau, eaux pluviales).

M. le Maire informe le conseil que la commune bénéficiera d'une avance d'environ 100 000 € du Conseil Général pour les travaux d'aménagement et de viabilisation. La commune pourra également bénéficier d'une subvention sur les travaux relatifs à l'amélioration thermique du bâtiment (bardage, isolation, fermeture, chauffage).

M. le Maire informe le conseil que les compromis de vente sont signés et ont été adressés au notaire. Concernant les conventions de paiement, il est prévu un premier versement de 75 000 € à la signature de la convention et un deuxième versement de 75 000 € fin octobre.

M. KAYSER demande si le remplacement du bardage était vraiment nécessaire sachant que l'actuel n'est pas en mauvais état.

M. le Maire précise que le bardage actuel va être découpé en de nombreux endroits en raison de la modification de façade (portes sectionnelles, fenêtres, portes d'entrées). La meilleure solution est de le reprendre entièrement ce qui permettra de donner un nouvel habillage au bâtiment.

M. JAEG indique que le nouveau bardage, mieux isolé, permettra de réaliser des économies d'énergie, l'ancien sera récupéré afin d'équiper le local du tennis club et l'abri du parc à daims.

## 9°) LOTISSEMENT

M. le Maire précise que le notaire pour établir les compromis de vente demande à la commune de fournir un certificat autorisant la vente de lots, soit après la réalisation des voiries, soit après la constitution d'une garantie bancaire ou blocage de fonds nécessaires à la réalisation des voiries.

M. le Maire demande aux conseillers de délibérer pour affirmer l'engagement de la commune à réaliser l'ensemble des voiries du lotissement avec les différents réseaux en souterrain comme prévu dans le dossier de permis d'aménager et de lotir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## 10°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'Amicale des Sapeurs Pompiers, voulant s'équiper en tonnelles dont le montage est très rapide, demande une subvention exceptionnelle à la commune. En contrepartie elle propose de céder gracieusement à la commune deux tonnelles hexagonales.

M. le Maire propose une subvention exceptionnelle de 200 €.

Le conseil approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Sentheim.

## 11°) DELEGATIONS EXTERIEURES

### Intervention de M. KAYSER – Assainissement

Il a été proposé par les élus de doubler la taxe d'assainissement aux particuliers n'ayant pas réalisé les travaux suite au passage des enquêteurs. Pour M. KAYSER une telle mesure est difficilement applicable.

Le cabinet mandaté pour réaliser l'enquête sur les branchements d'assainissement à SENTHEIM n'a pas donné satisfaction. En cas de contestation des particuliers suite au passage des enquêteurs, M. KAYSER demande à la commune d'envoyer les réclamations au syndicat d'assainissement.

### Intervention de M. RISACHER - CCVDS

Il informe le conseil qu'aucune réunion du bureau n'a eu lieu depuis le 16 juin.

### Intervention de M. le Maire - Conseil d'administration de la MARPA en date du 6 septembre

Taux de remplissage de 100% depuis cet été

Nécessité d'embaucher une personne qui gérerait le site et qui résiderait sur place. Il serait chargé de toute l'intendance et la direction du site.

Un appel est lancé au bénévolat de la population de Sentheim pour aider à l'animation d'activités pour les pensionnaires.

### Intervention de M. STOECKLIN – Conseil d'administration d'Icare

Les opérations d'investissement chez Icare en 2010 portent sur

- ❖ aménagement extérieur du hangar
- ❖ bureau supplémentaire à l'étage
- ❖ installation du chauffage
- ❖ installation électrique
- ❖ remplacement du véhicule neuf places
- ❖ remplacement du tracteur
- ❖ achat d'une enfouisseuse de cailloux.

Toutes ces opérations d'investissement représentent un coût de 55 891 €.

Le montant des subventions est de 49 000 €.

L'association distribue 330 paniers par mois.

Il sera proposé des paniers solidaires à tarif préférentiel (3 € au lieu de 10 €) pour certaines familles (10), dans un premier temps pour les salariés d'Icare. L'année prochaine, 20 familles pourront bénéficier de ces paniers à tarif préférentiel (10 salariés d'Icare et 10 familles à revenus faibles).

Icare envisage de créer à Ungersheim un jardin similaire à celui de Sentheim sur un terrain mis à disposition par la commune.

### Intervention de M. le Maire – Maires ruraux de France

La commune est adhérente à l'association des maires ruraux de France. Dans de nombreux départements, il s'est constitué une association départementale des maires ruraux de France. Celle du Haut-Rhin a été constituée en juillet 2010. M. le Maire fait partie du bureau de cette association et le 10 septembre, ce bureau s'est réuni dans la commune.

## 12°) DIVERS ET INFORMATIONS

### ❖ Chapelle Saint Anne

M. MESSERLIN informe le conseil que la chapelle va faire l'objet de travaux (charpente, zinguerie) pour un montant de 7 800 €. L'entreprise Grankladen a été retenue pour ce chantier.

M. KAYSER demande quelle sera la participation du Conseil de Fabrique pour ces travaux.

M. le Maire doit en discuter avec le Conseil de Fabrique.

M. RISACHER fait remarquer que l'on aurait pu faire appel aux élèves du lycée du bâtiment de Cernay pour ces travaux.

### ❖ Chantiers à l'église

- arête au niveau du chœur qui est en mauvais état (complètement délabrée).

- corniche coté sud (partie arrière) qui bascule en avant. Après expertise, il s'agit d'un problème de charpente.

### ❖ Travaux des services techniques. information par M. Serge JAEG

- Désherbage du cimetière
- Nettoyage du mur du cimetière et des containers à verres au Karcher
- Peinture du mur du cimetière
- Nettoyage des abords des futurs ateliers municipaux
- Taille des haies (écoles, foot, entrée du village et Créaliance)
- Retrait des pierres sur le nouveau terrain de foot
- Tonte verger, terrain de foot et les abords, abords des terrains de tennis et étang
- Entretien et désherbage des espaces verts et aires de jeux
- Nettoyage le long de la Doller
- Travaux préalable à l'installation d'un tableau numérique à l'école (démontage de tableaux, peinture et électricité)
- Travaux pour la mise en service d'une porte permettant la circulation du rez-de-chaussée à l'étage à l'école maternelle. Coût de l'installation de la porte par l'entreprise Gensbittel de Burnhaupt-le-Haut : 800€.

### ❖ Emploi d'été :

- Sur les quatre candidats retenus, deux se sont désistés. Les deux candidats restants ont donc assuré une mission de 4 semaines chacun.

M. RISACHER demande pourquoi le camion de restauration rapide est toujours sur la place de l'Eglise. M. le Maire informe le conseil que la propriétaire de ce camion a sollicité l'autorisation de la commune pour exercer son activité de restauration rapide sur la place de l'église. Un courrier lui a été adressé pour autoriser son activité une fois par semaine, et pour lui demander de retirer le camion de la place. Ayant quitté la commune sans laisser d'adresse, on recherche actuellement ses nouvelles coordonnées.

M. KAYSER demande si les élus se sont renseignés pour savoir si le camion qui procède à l'épandage est autorisé à le faire.

La municipalité va se renseigner.

M. RISACHER fait remarquer que dans le croisement rue des Primevères /rue de Mortzwiller, il y a des palissades gênant la visibilité. M. le Maire informe le conseil que le propriétaire du terrain situé à ce croisement s'est entretenu avec les élus et s'est engagé à retirer ces palissades prochainement.

Les conseillers n'ayant plus de remarques à faire, M. le Maire lève la séance à 22h50.

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 septembre 2010

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint		
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
JAEG	Serge	3ème Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4ème Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère Municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale	ABSENTE	
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal		
ALTER	Marc	Conseiller Municipal	ABSENT	
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal	ABSENT	
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal		
EHRET	Annick	Conseillère Municipale	ABSENTE	
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		